

24 juin 2024

Développement d'un parc photovoltaïque sur la commune de Sillery (51)

Comité de projet



www.photosol.fr



01 Les comités de Projets de la loi APER

02 Présentation de Photosol

03 Projet de Sillery : Présentation et chiffres clefs

04 Temps d'échanges



1

Les comités de Projets de la loi APER

Qu'est-ce-que les comités de projets ? Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**



Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

Les membres de droit :

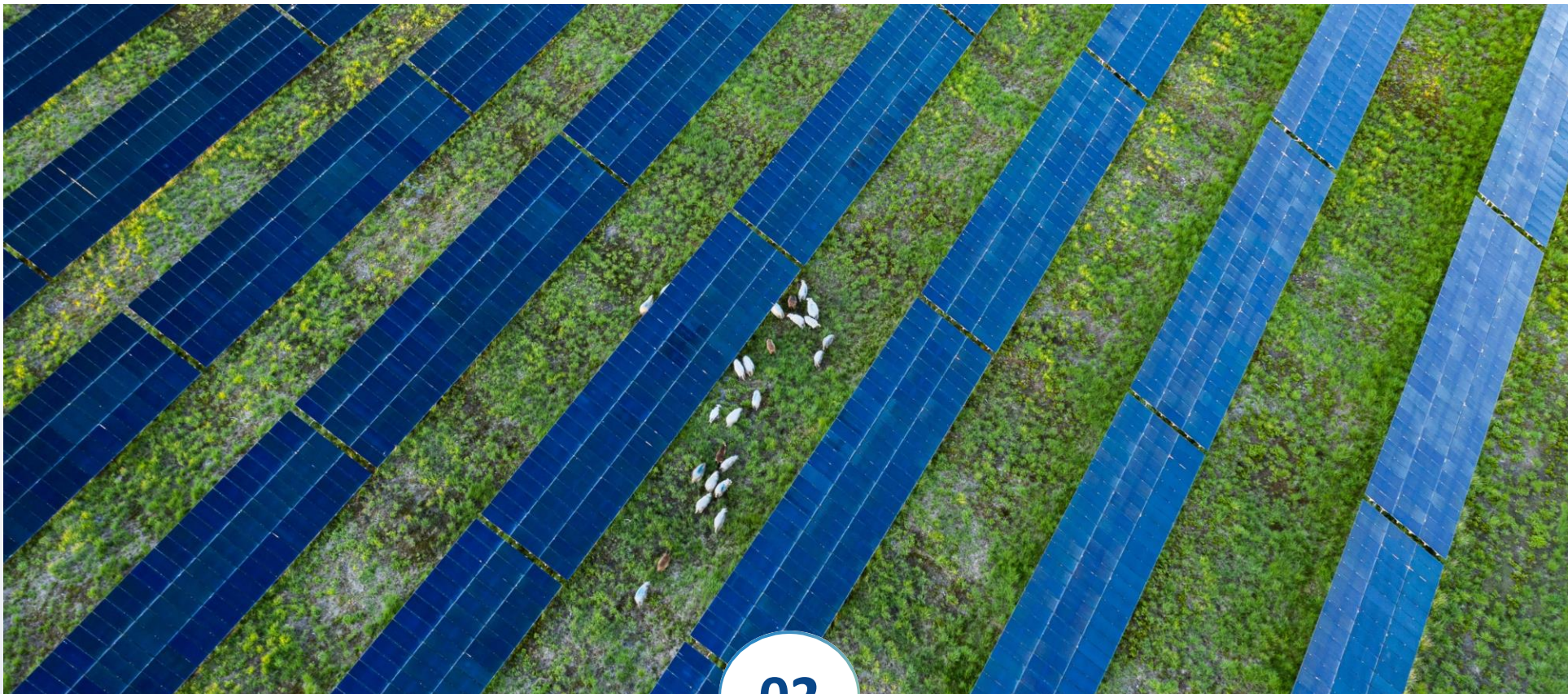
- ✓ Le **porteur de projet**,
- ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
- ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
- ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet

Les membres invités :

- ✓ La préfecture
- ✓ Le propriétaire



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



02

Qui sommes-nous ?

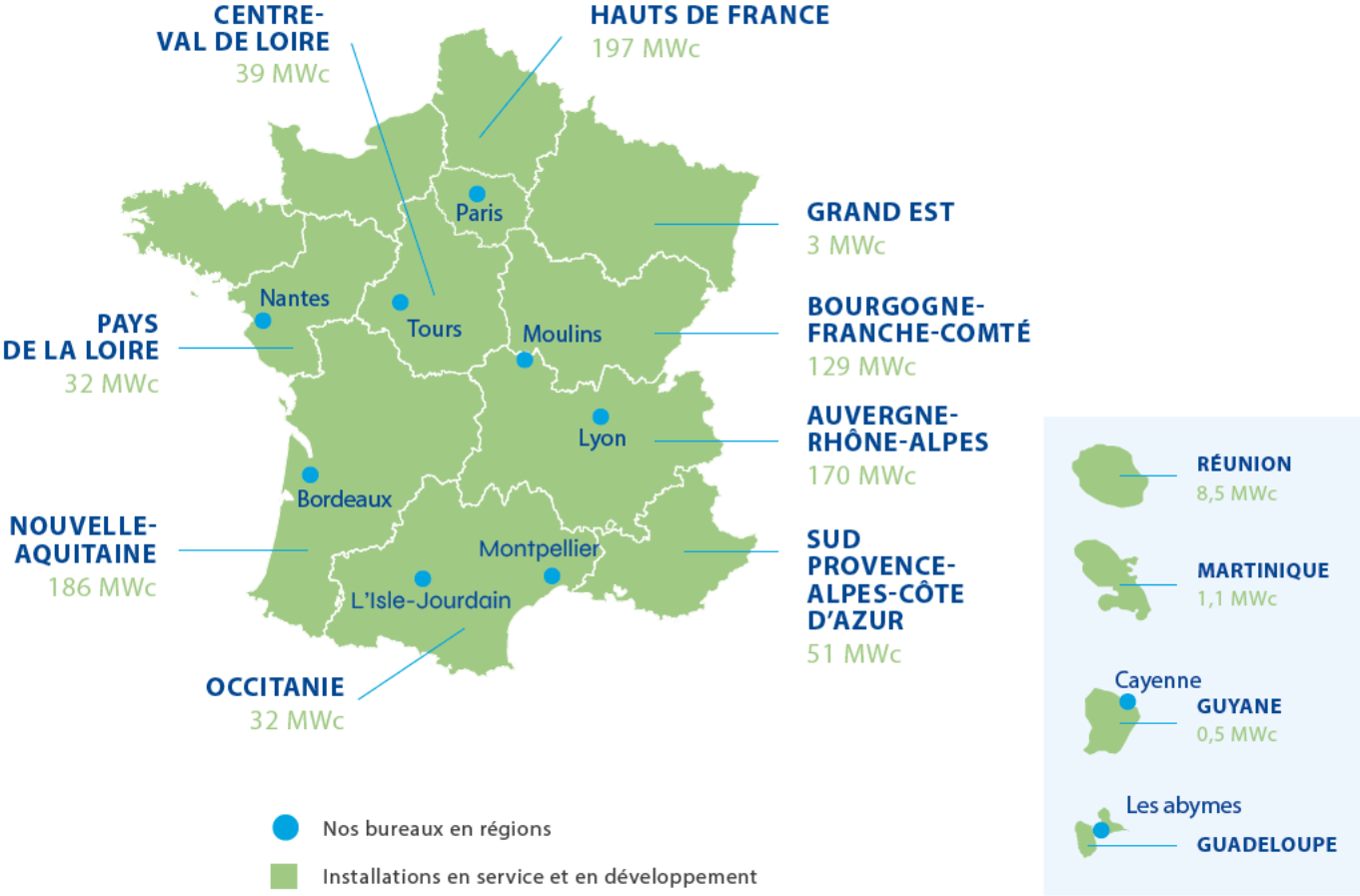
Le groupe Photosol, une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque depuis 2008

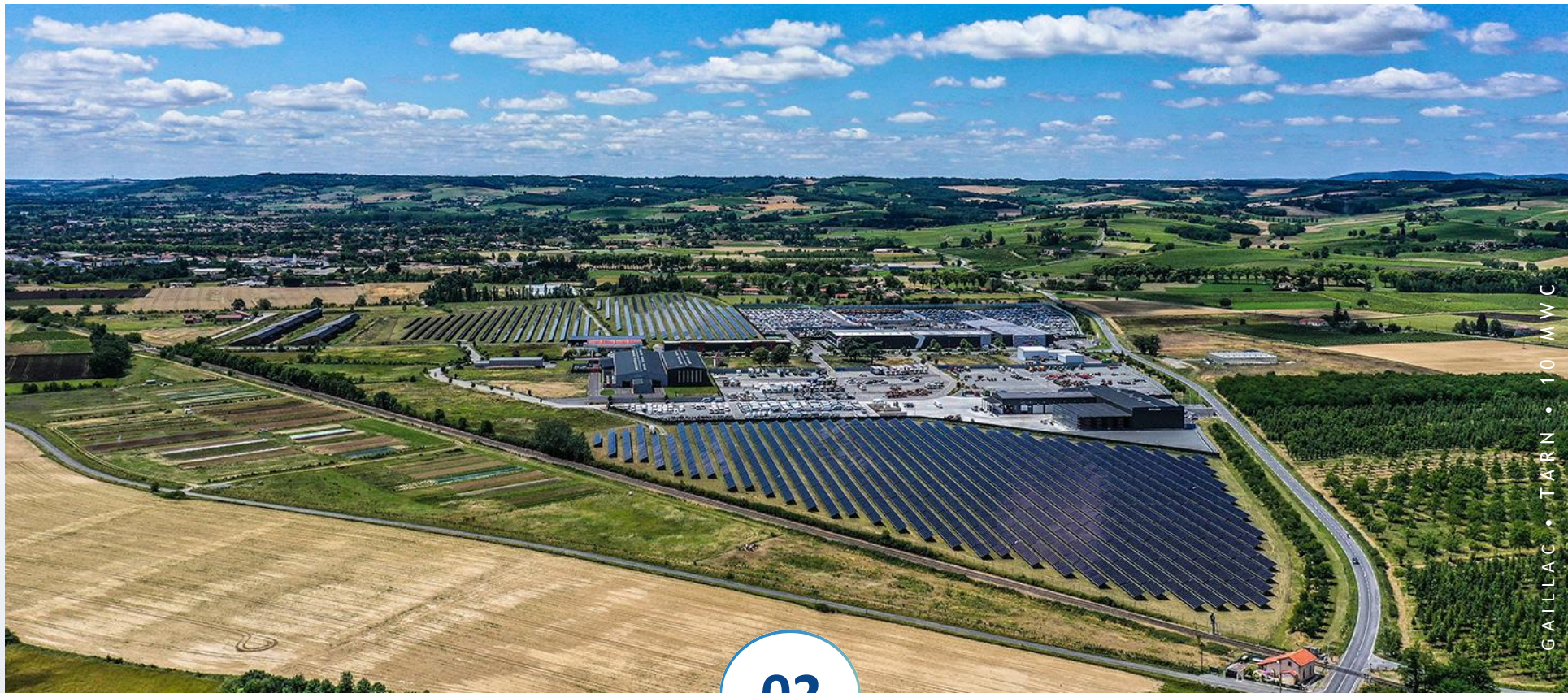
16 ans
de savoir-faire

106 installations
dont **16** parcs agrivoltaïques

936 MWc
en exploitation et prêts à construire

Une maîtrise de tous les métiers
du photovoltaïque





02

Présentation du projet de Sillery

Localisation et principales caractéristiques du projet de Sillery



Localisation :

- Commune de Sillery
- Marne (51)
- Grand Est



Surface à l'étude : 17,6 ha
Surface clôturée : 6,04 ha



Nature : Site industriel,
ancien dépôt gazier



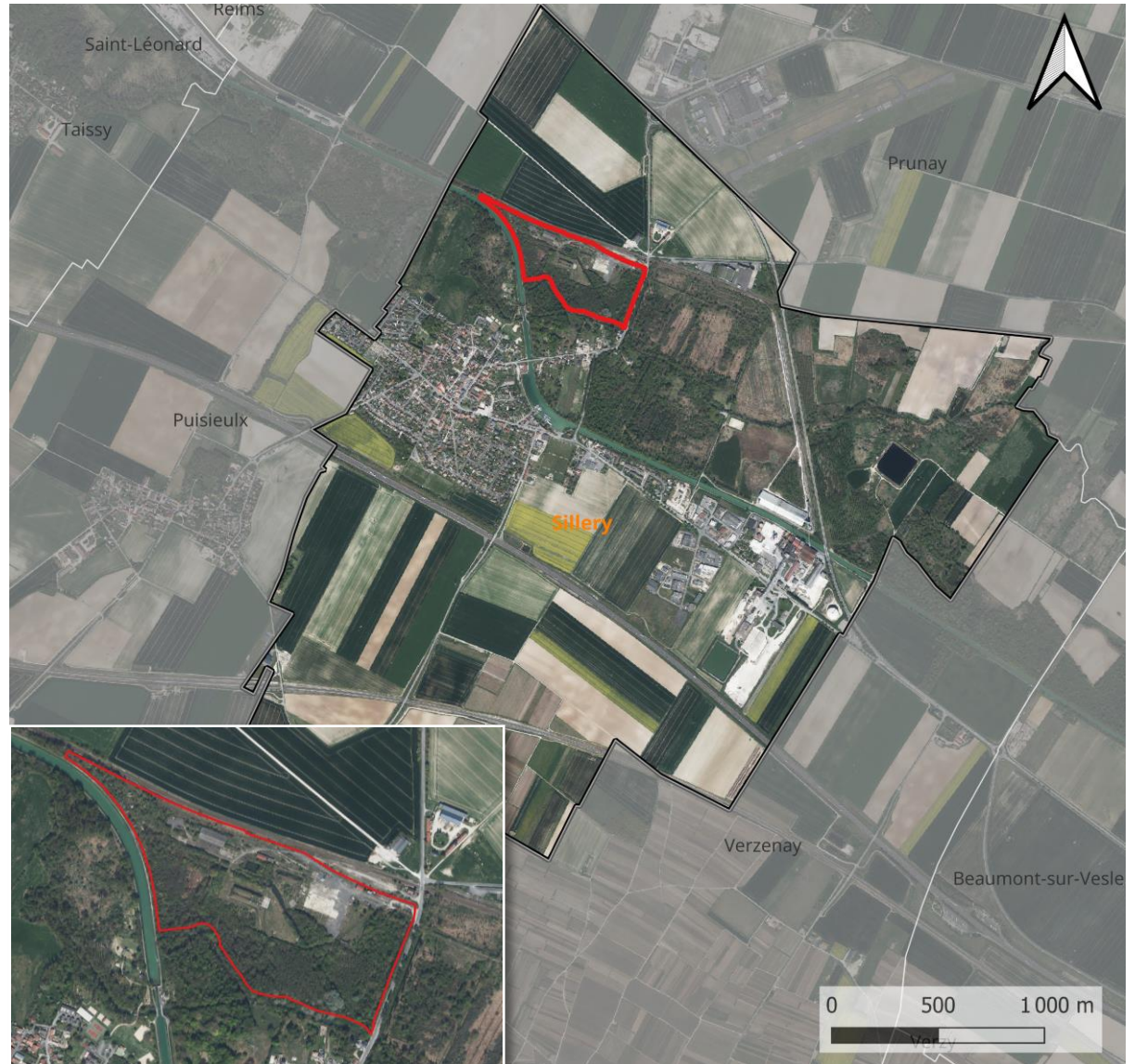
Urbanisme : Zone Uxc
(PLU de Sillery)



Puissance pressentie : 6 MWc



Coût prévisionnel du projet :
environ 4,5 millions d'euros



Un projet compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur



Zonage urbanisme en vigueur :

PLU de SILLERY zone Uxc

Avec boisements en EBC

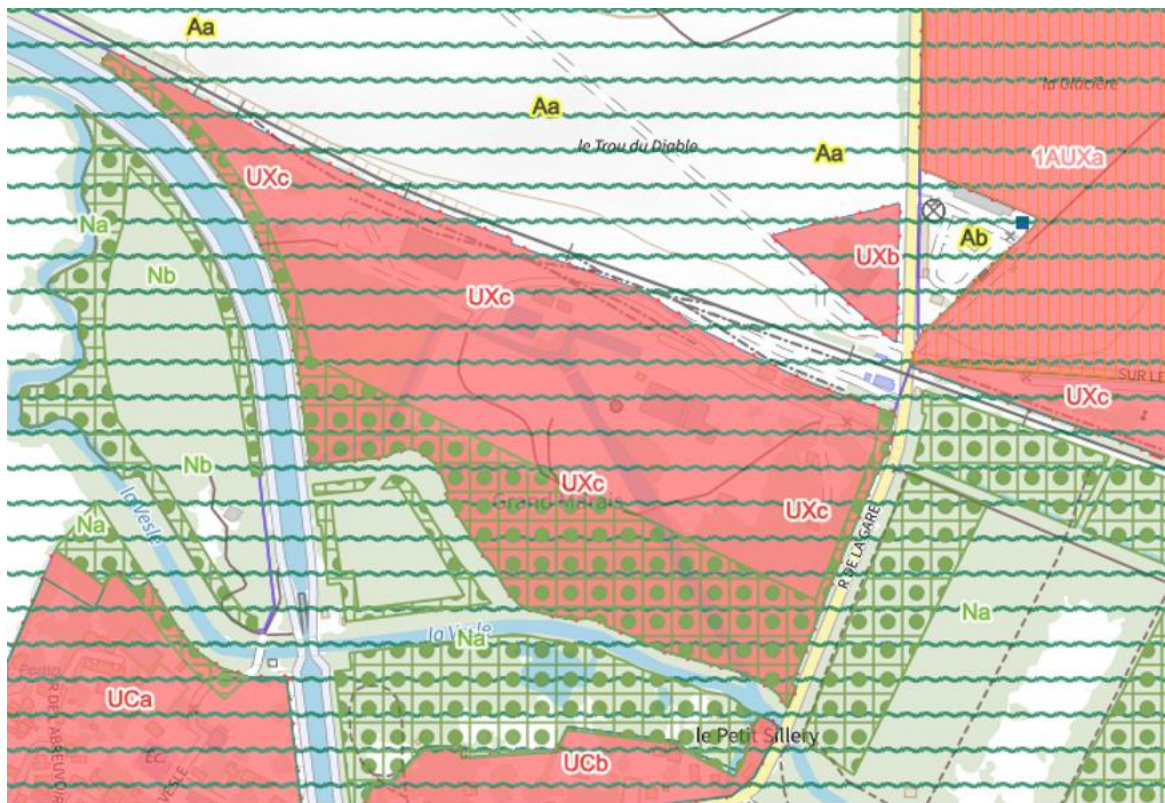


UX 2. OCCUPATIONS OU UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

Rappel : Dans la zone ou secteurs concernés par des risques technologiques, les prescriptions suivantes sont conditionnées aux respects des règles édictées par le PPRT

Dans l'ensemble de la zone

- 2.1. Les clôtures sont soumises à déclaration
- 2.2. Les affouillements et exhaussements des sols ainsi que les aires de stationnement sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte à la qualité des eaux souterraines
- 2.3. Les logements de gardiennage dont la présence est nécessaire à l'activité et intégrés au bâtiment d'activités
- 2.4. Les Ouvrages Techniques Nécessaires au Fonctionnement du Service Public (O.T.N.F.S.P.).

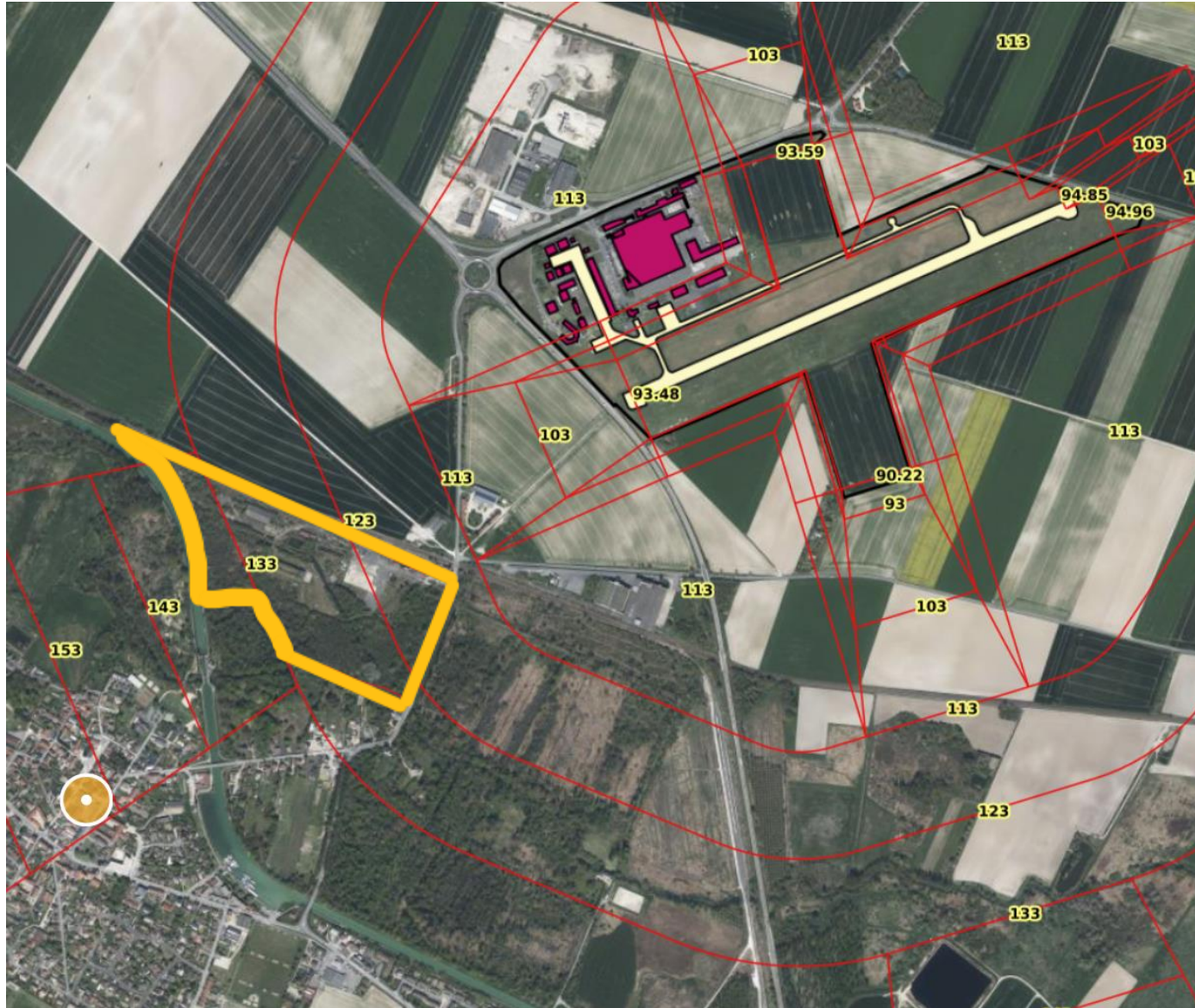


Les parcelles cadastrales du projet à l'étude

Commune de SILLERY (51500)				
Section	Parcelle	ha	a	ca
A	31	05	13	34
A	32	01	55	70
A	33	02	31	18
A	34	00	11	41
A	35	03	97	73
A	36	00	10	66
A	37	00	26	82
A	40	03	51	52
A	41	00	48	11
A	776	00	21	97
SURFACE TOTALE		17	68	44



Un site proche de l'Aérodrome de Reims-Champagne



- Réalisation d'une étude d'éblouissement
- Consultation de la DGAC
- Consultation de l'Aérodrome Reims-Champagne

Un site proche de l'Aérodrome de Reims-Champagne : résultats de l'étude

Choix de la seconde solution de remédiation à la sévérité de l'éblouissement (incapacité vs. inconfort) qui consiste à choisir des modules PV ayant de meilleures propriétés anti-éblouissement :

- Module « Anti-reflet » utilisant un revêtement anti-reflet (AR coating) de qualité permettant de réduire la luminance du rayon réfléchi.
- Module « Structuré » utilisant du verre structuré de moyenne gamme permettant de fortement réduire l'intensité du rayon réfléchi.



L'analyse montre que l'intégralité des occurrences d'éblouissement incapacitant sont supprimées avec ces deux types de modules :

- Avec un module « Anti-reflet » de qualité ou un module « Structuré », pour la **zone SUD** ;
- Avec un module « Structuré » uniquement, pour la **zone EST**.
- Pas d'éblouissement incapacitant pour la **zone OUEST**

Les servitudes et réseaux sur la zone d'étude

1- **ENEDIS** : Cette servitude concerne la catégorie EL, qui correspond aux lignes électriques (très basse tension exclus). D'après ENEDIS, il existe un réseau électrique souterrain longeant les terrains du projet au Nord et à l'Est. De plus, une ligne souterraine traverse le projet sur quelques mètres au Nord.

2- **ORANGE** : Cette servitude concerne la catégorie TL, qui correspond aux installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL ». D'après ORANGE, il existe un réseau de télécommunication longeant les terrains du projet à l'Est. De plus, un réseau relie les bâtiments à l'entrée du site d'étude.

3- **SFR** : D'après SFR, des réseaux de télécommunication longent les terrains du projet à l'Est et à l'Ouest. Cependant, aucun réseau aérien ni souterrain ne traverse le projet.

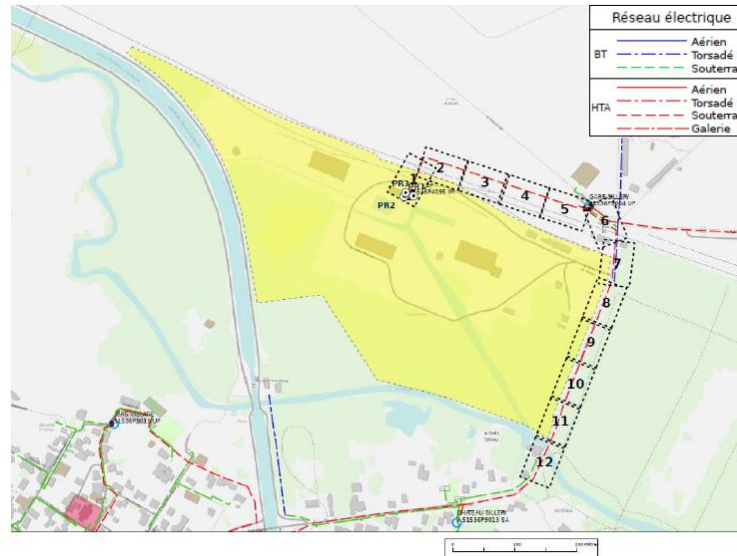


Figure 75 : Plan d'ensemble des réseaux électriques aériens et souterrains (Source : ENEDIS)

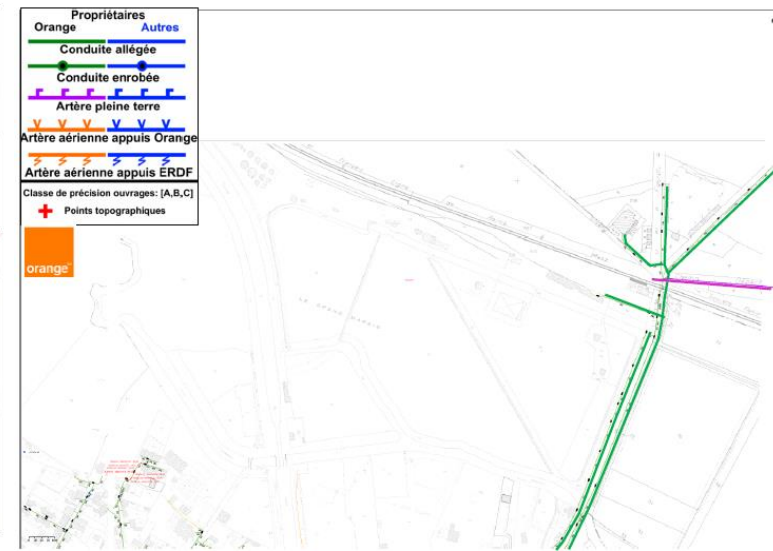
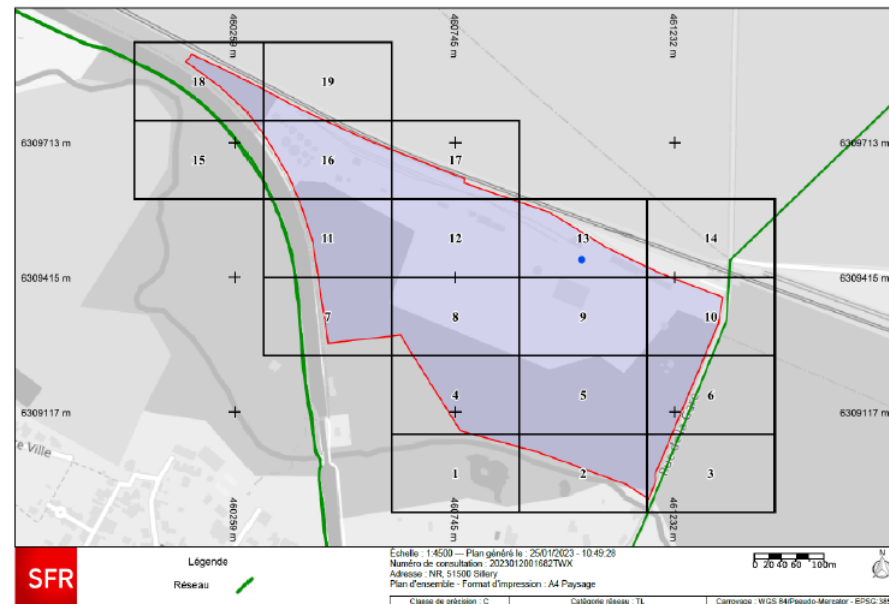
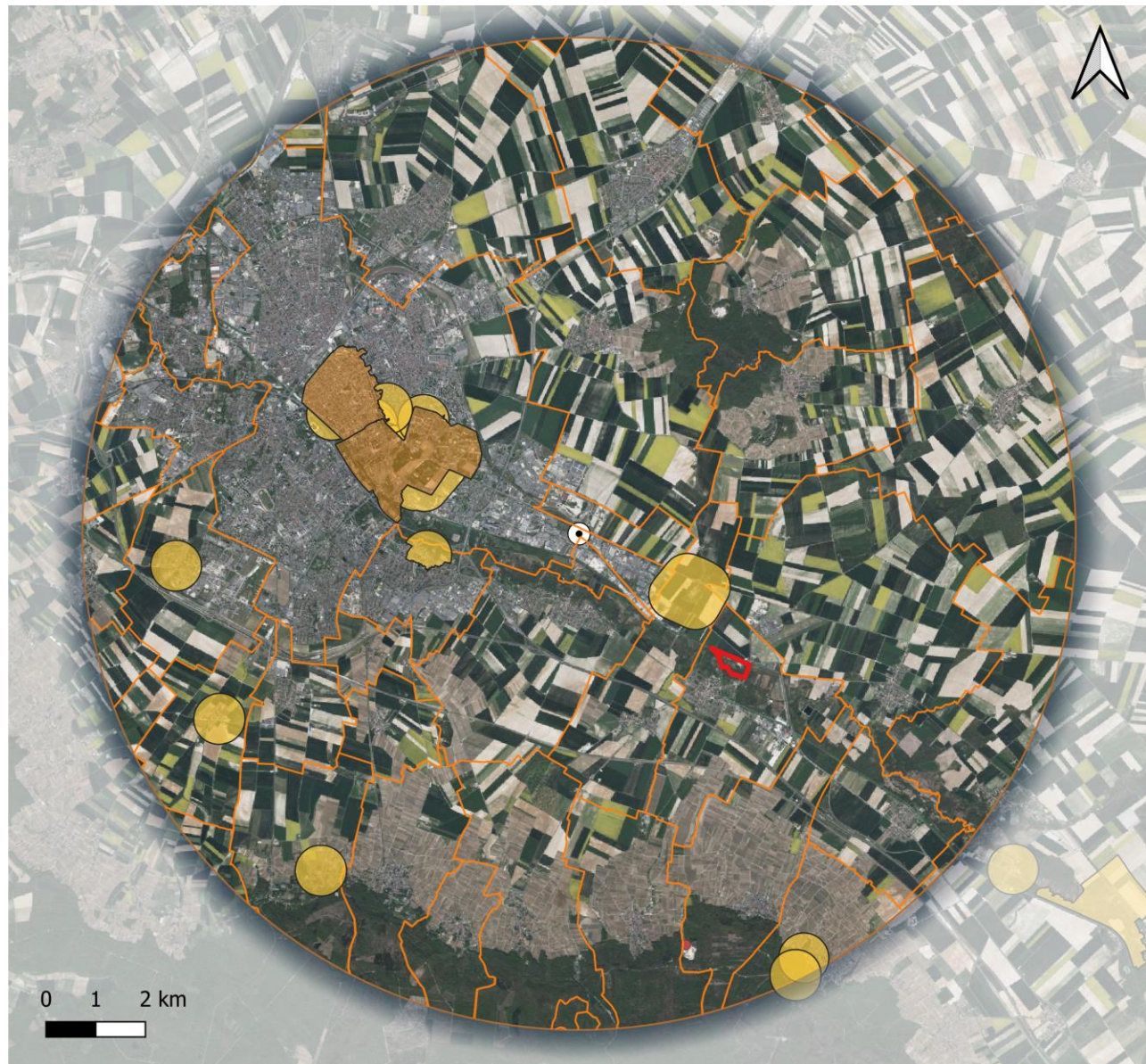


Figure 76 : Plan des réseaux de télécommunication ORANGE aériens et souterrains (Source : ORANGE)



Un projet intégré et compatible avec son paysage réglementaire



 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Projet de parc
photovoltaïque au sol sur la
commune de Sillery (51)

 ZIP_Sillery

 Poste source

 Limites communales

Paysage réglementaire

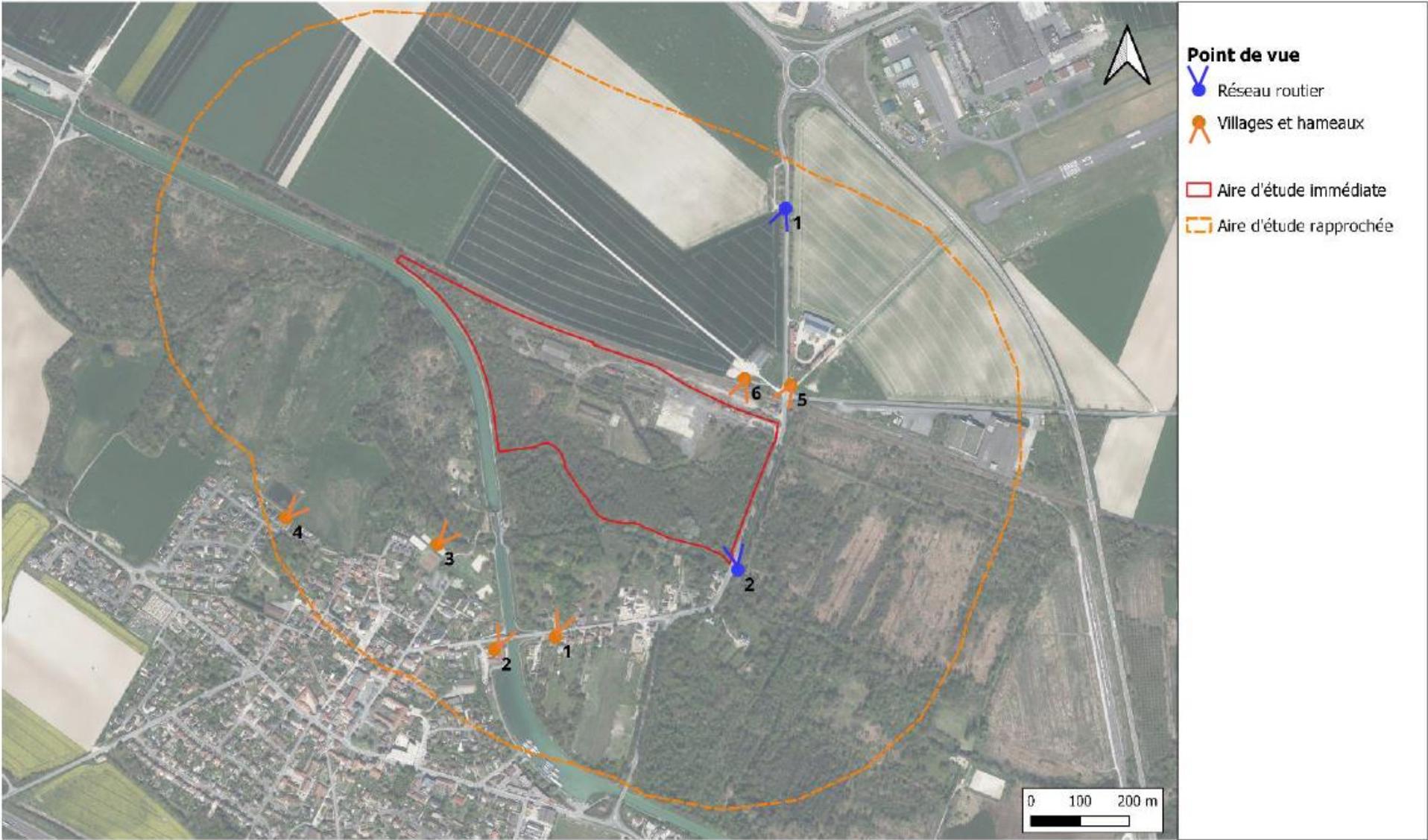
 Périmètres de protection
MHistoriques MARNE (51)

 Sites patrimoniaux
remarquables MARNE (51)



Projection : Lambert 93/EPG:2154
Date : 06.09.2023

Enjeux paysagers : localisation et direction des prises de vue (aire d'étude rapprochée)



Cartographie: ECR Environnement, 2023 Fond cartographique: BDOrtho IGN

Enjeux paysagers : Village et Hameaux

- Villages et hameaux

1

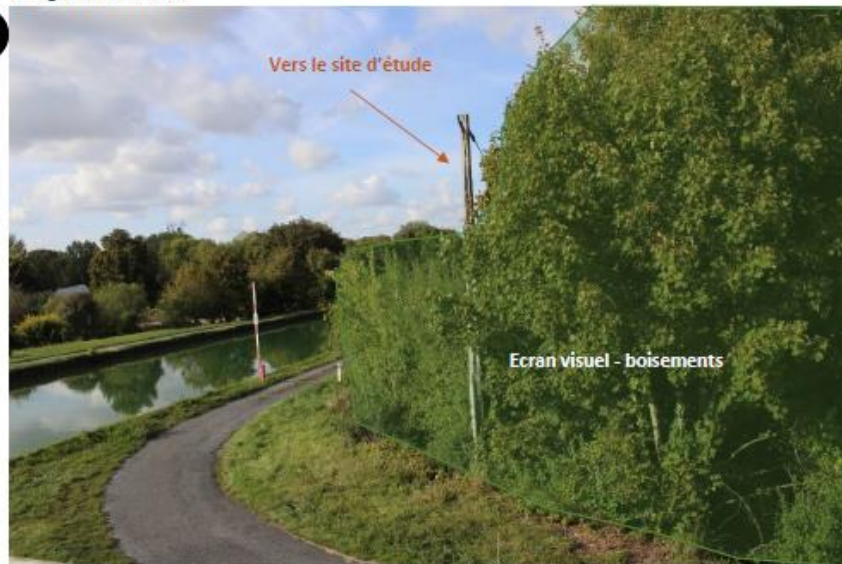


Figure 50 : Vue depuis Sillery « Le village »

3



Figure 51: Vue depuis Sillery « Le village »

2



Figure 52: Vue depuis Sillery « Le village »

4



Figure 53 : Vue depuis Sillery « Le clos Harlogne »

Enjeux paysagers : Réseau routier

5

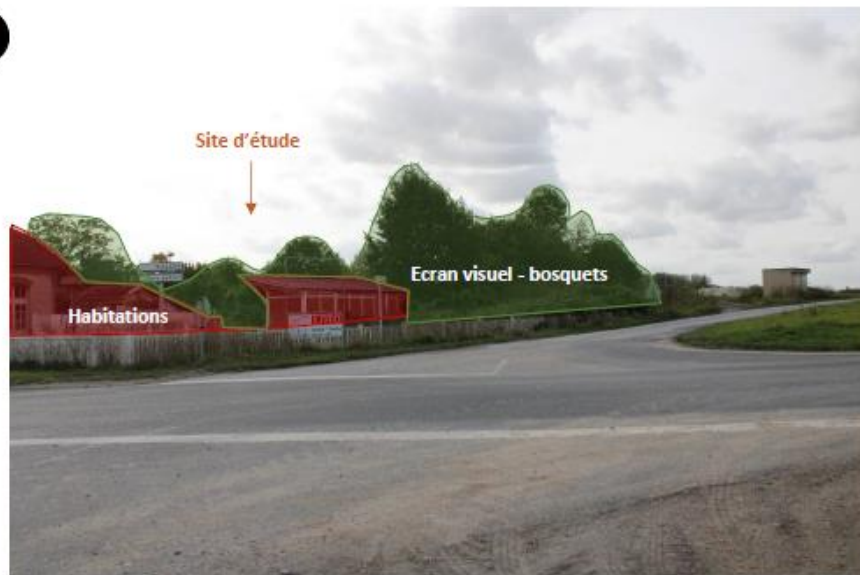


Figure 54: Vue depuis Sillery « La glacière»

6

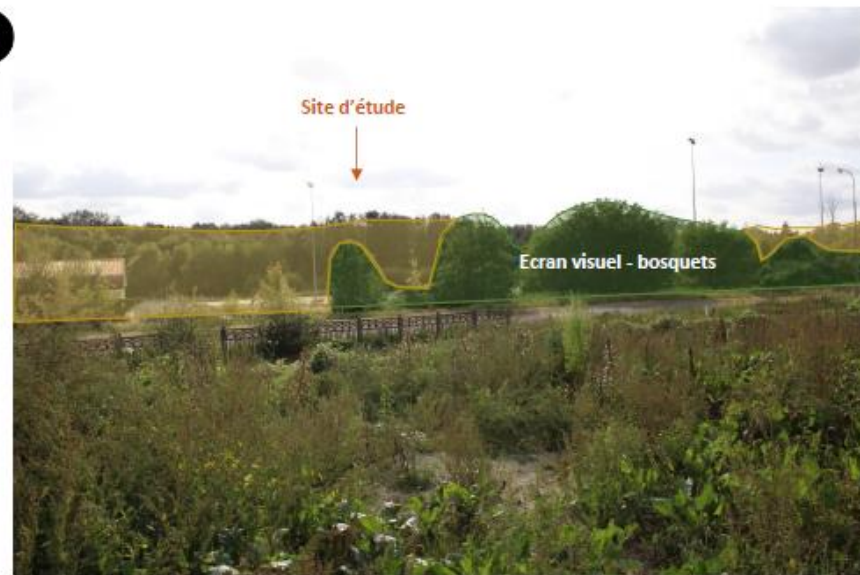


Figure 55: Vue depuis Sillery «Le trou du diable»

• Réseau routier



Figure 56: Vue depuis la route D8E3 (Sillery)

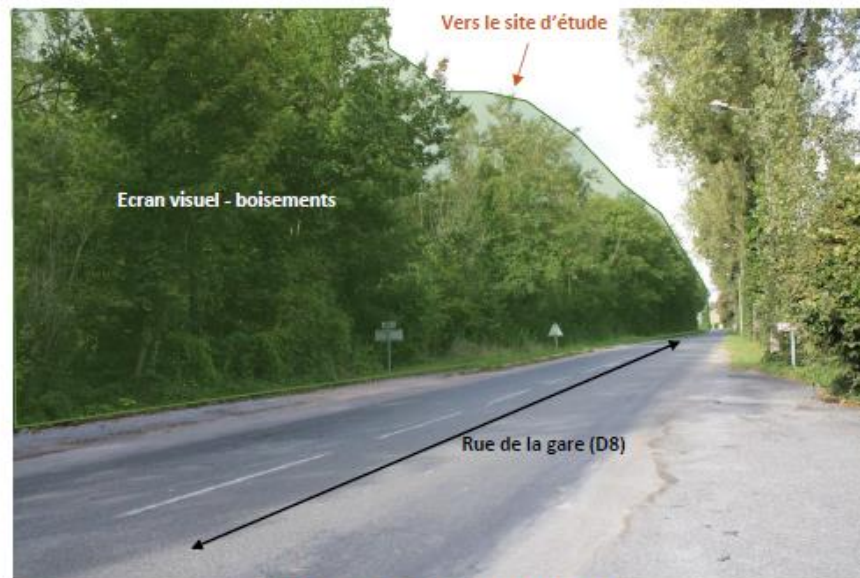
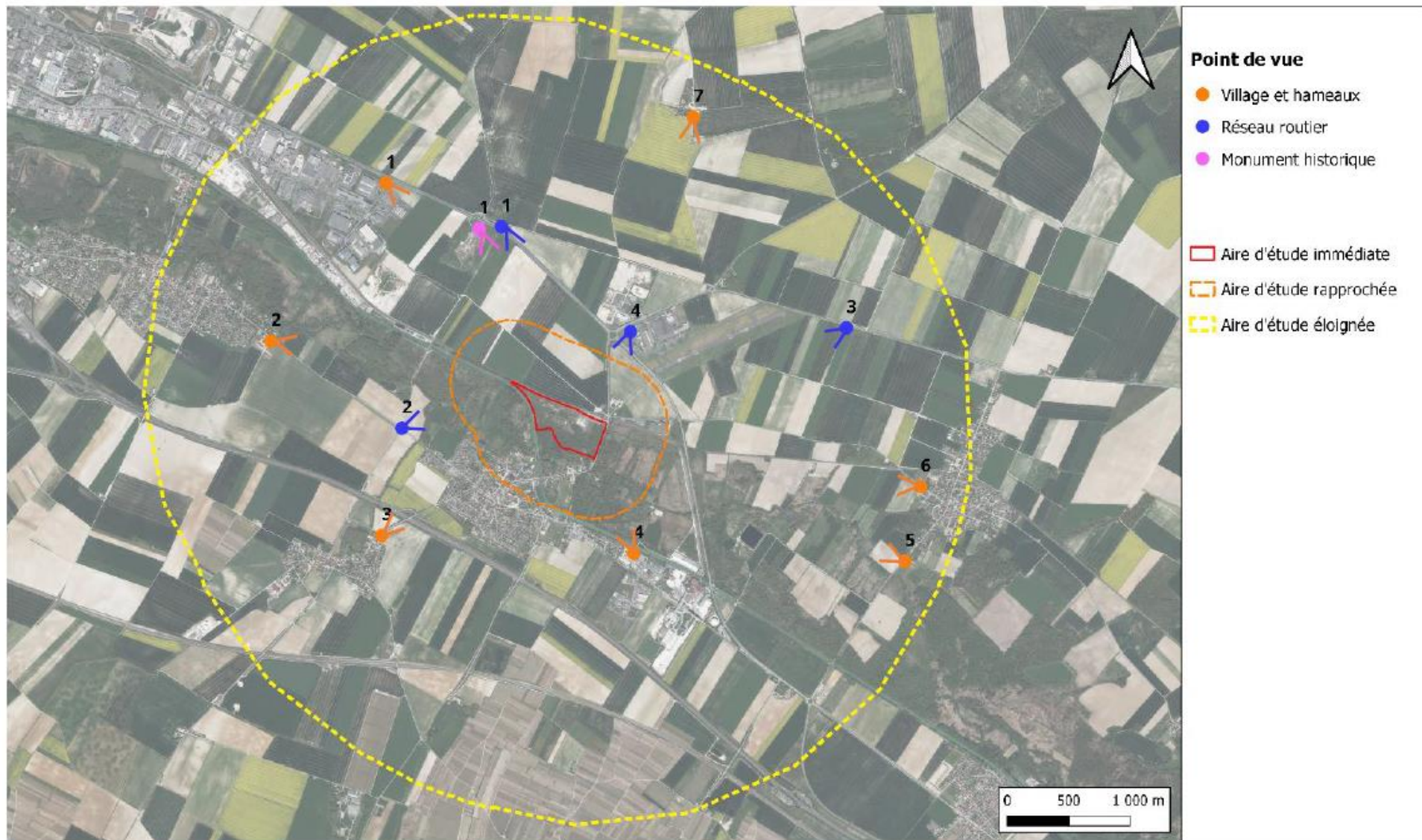


Figure 57: Vue depuis la rue de la gare (D8 à Sillery)

Enjeux paysagers : Localisation et direction des prises de vue (aire d'étude éloignée)



Cartographie: ECR Environnement, 2023 Fond cartographique: BDOrtho IGN

Enjeux paysagers : Village et hameaux

- Villages et hameaux

1



Figure 59 : Vue depuis Reims « Aux Galées »

3



Figure 60 : Vue depuis Puisieux « Les Gravières des Cours »

2



Figure 61 : Vue depuis Taissy « Les Censes-Est »

4



Figure 62 : Vue depuis Sillery « Belmont »

Enjeux paysagers : Village et hameaux

5

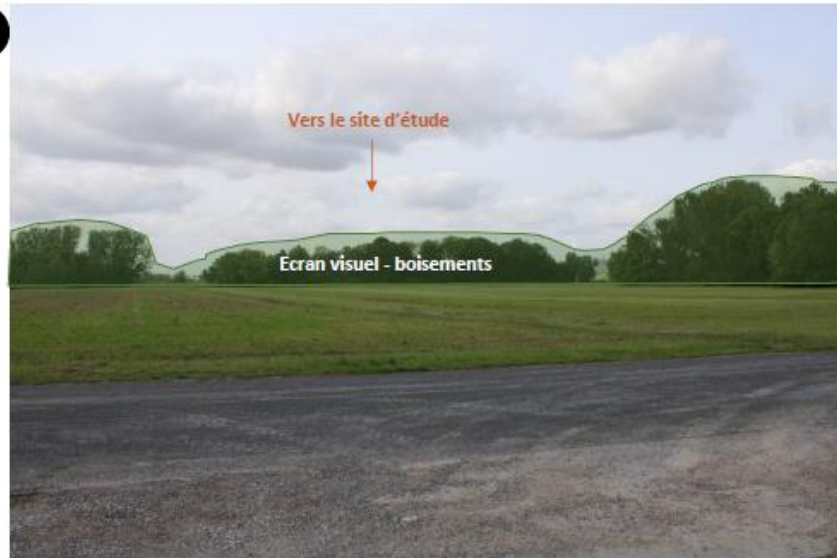


Figure 63 : Vue depuis Prunay « Remémont »

7



Figure 64 : Vue depuis Prunay « Remémont »

6



Figure 65 : Vue depuis Prunay « Remémont »

Enjeux paysagers : Réseau routier

- Réseau routier

1



Figure 66 : Vue depuis Puisieux – RD944

3



Figure 67 : Vue depuis Prunay – RD931

2



Figure 68 : Vue depuis Puisieux – RD8

4

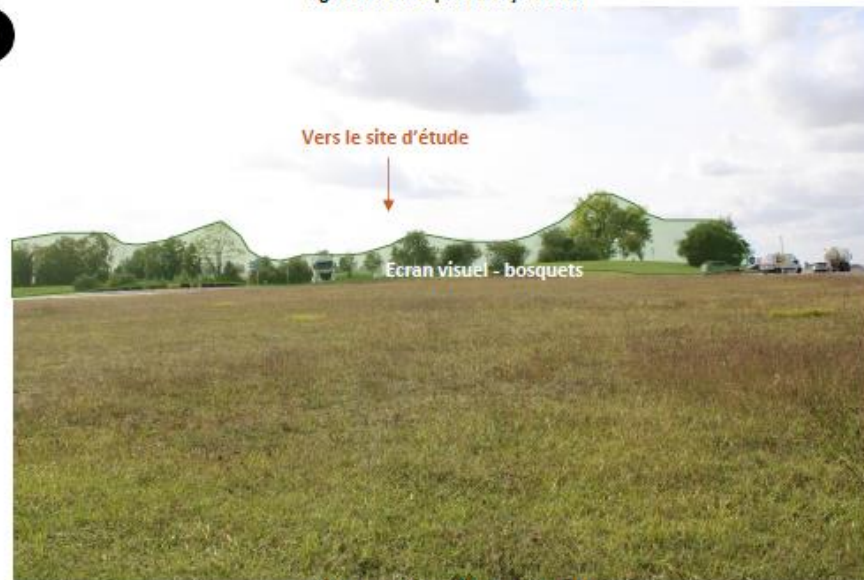


Figure 69 : Vue depuis Prunay – RD931

Enjeux paysagers : Monument historiques (Fort de la Pompelle)

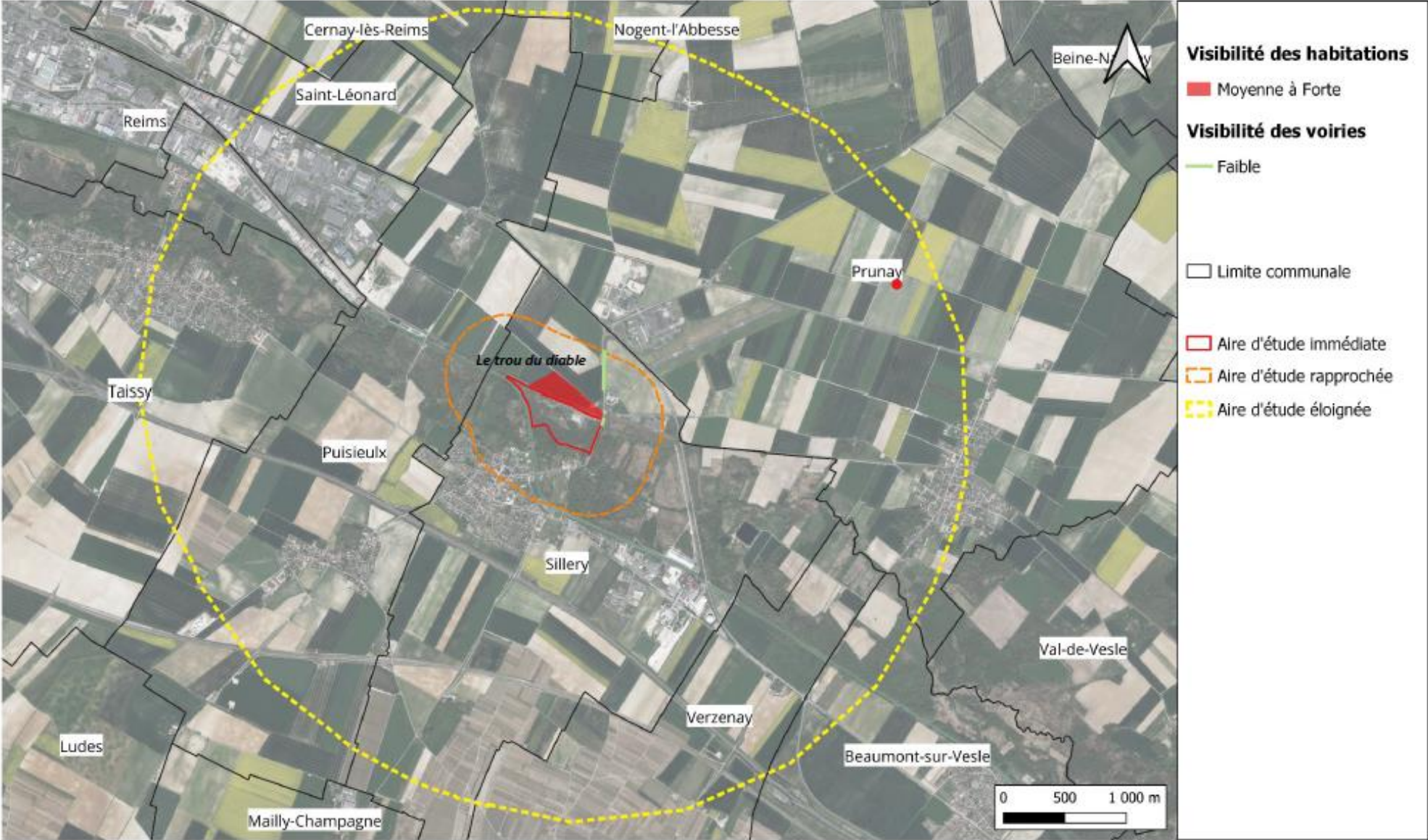
- Monuments historiques

1



Figure 70 : Vue depuis le Fort de la Pompelle

Synthèse des perceptions visuelles du projet



Cartographie: ECR Environnement, 2023 Fond cartographique: BDOrtho IGN

Des enjeux environnementaux variables sur la zone d'implantation potentielle



Producteur d'énergie photovoltaïque

Projet photovoltaïque de Sillery (51)

Étude écologique

Synthèse des enjeux écologiques

Aires d'étude

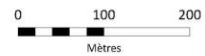
Zone d'Implantation Potentielle

Niveau de l'enjeu

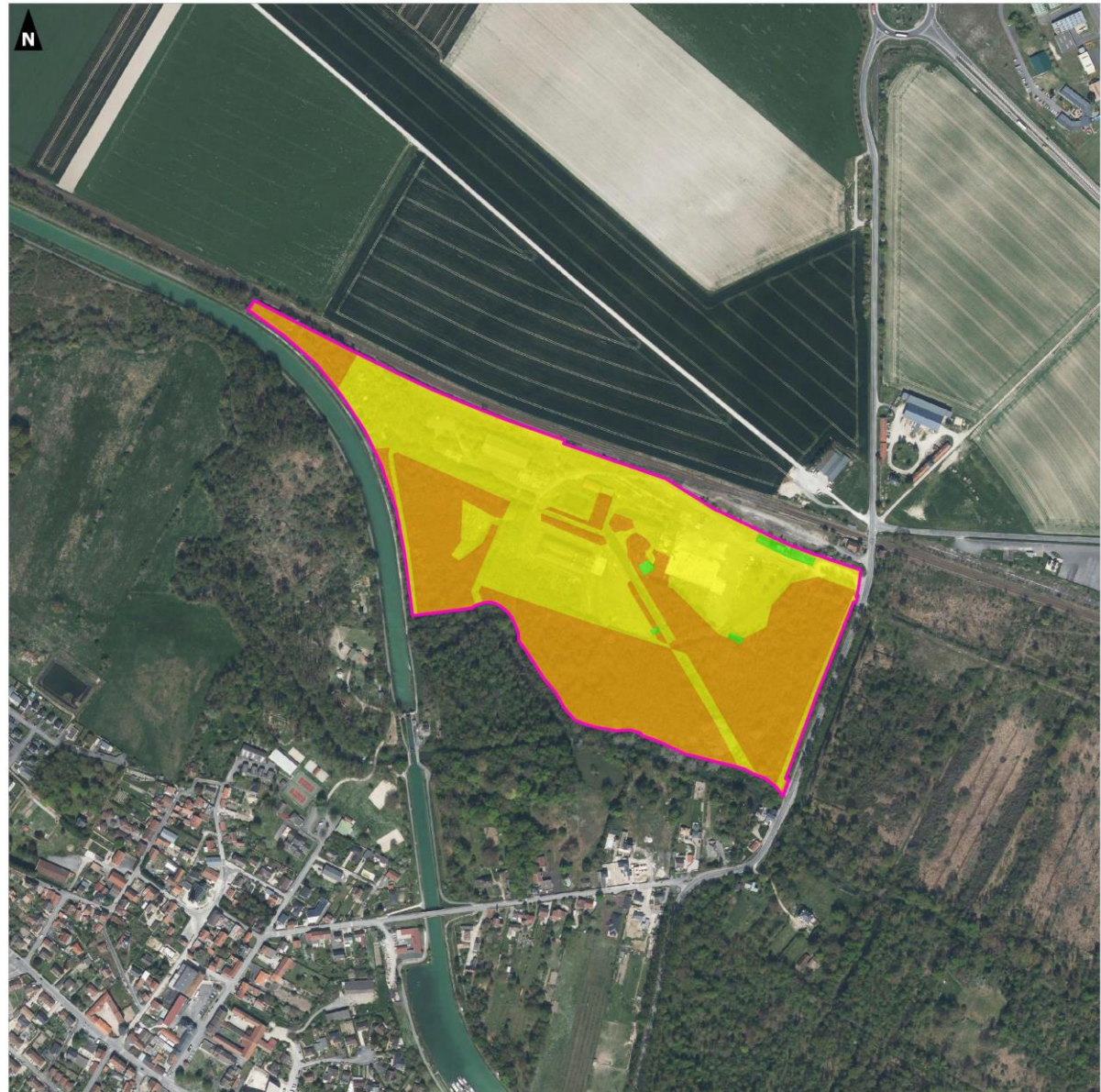
Fort

Modéré

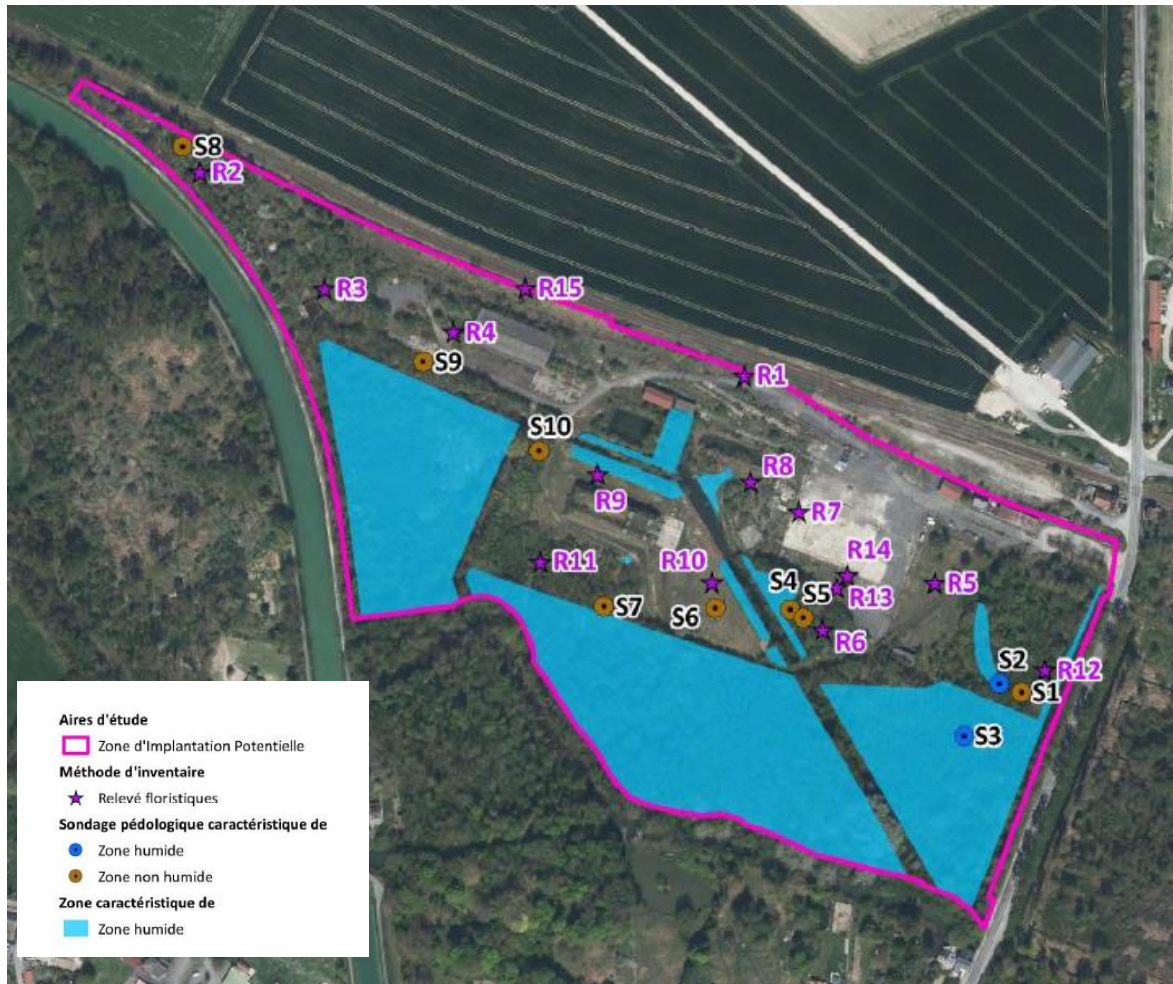
Faible



Réalisation : AUDDICE, décembre 2023
Sources de fond de carte : IGN BD ORTHO, 2022
Sources de données : PHOTOSOL - AUDDICE, 2023



Synthèse des sondages pédologique : des zones humides présentes sur le site



Synthèse du diagnostic zones humides

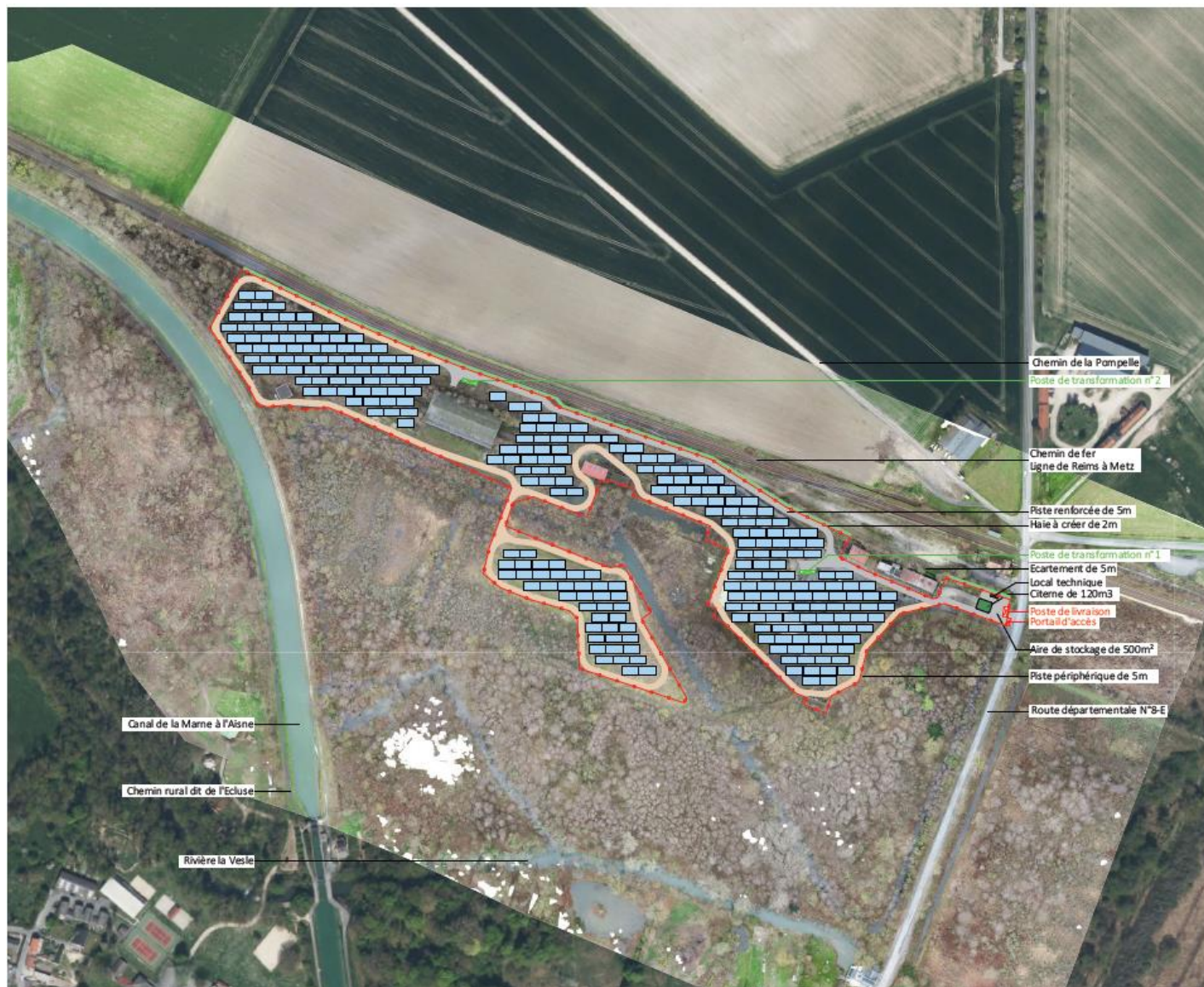
- le diagnostic mené sur le site d'étude du projet de parc photovoltaïque de Sillery permet de conclure en la présence d'environ 6,69 ha de zones humides, situés principalement dans la moitié sud de la ZIP et localement dans l'emprise de l'ancien site industriel

Une implantation intégrant les enjeux en présence : environnementaux, paysagers et techniques

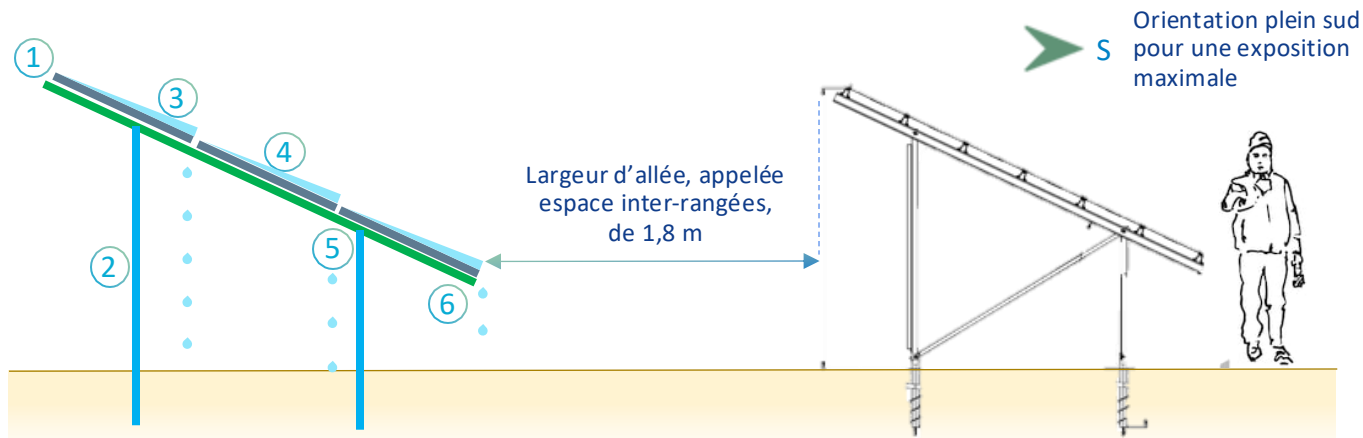
Structures fixes – Bipieux

- ◆ Surface clôturée : 6,04 ha
- ◆ Puissance estimée : 6 MWc
- ◆ Production annuelle : 6 GWh / an
- ◆ Equivalent en consommation de 2 550 personnes

- ☐ Evitement du boisement en EBC
- ☐ Evitement des zones humides pédologiques et floristiques avec un retrait de 5 m des Aulnaies.
- ☐ Conservation des bâtiments pour maintenir les habitats des chiroptères



Les caractéristiques techniques du projet envisagé



① Point haut à environ 3 m du sol.

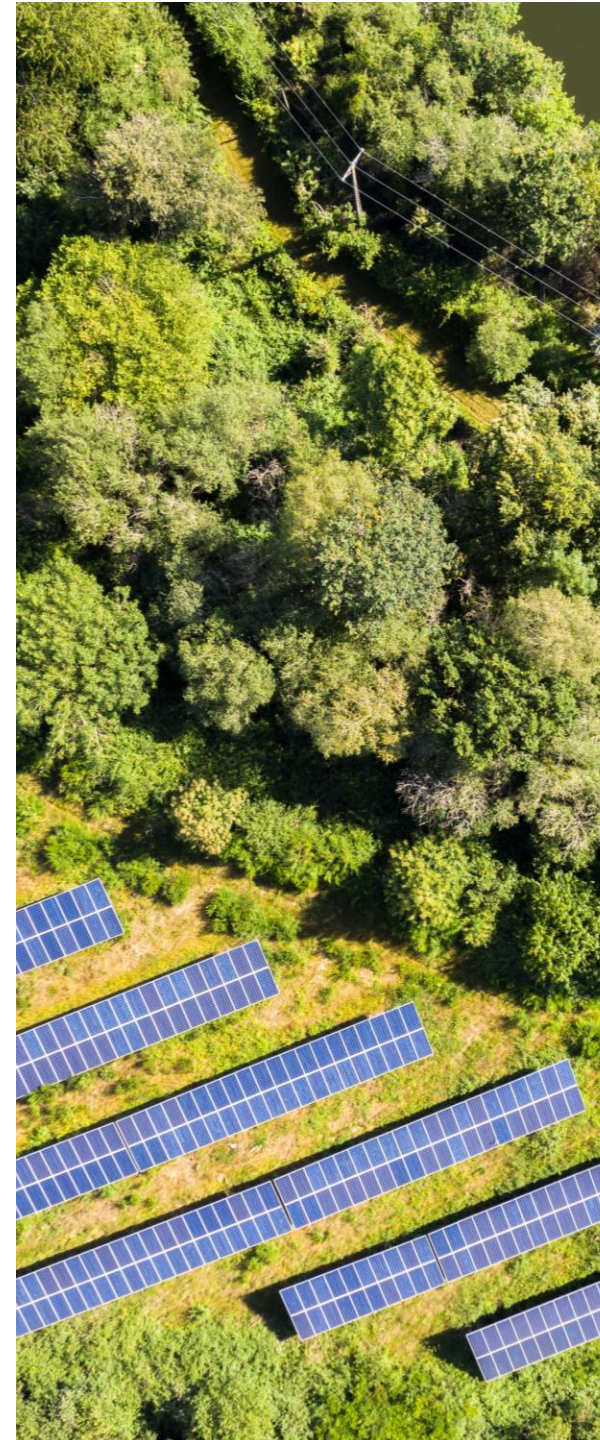
④ Espace entre les panneaux de 2 cm permettant l'écoulement des eaux de pluie et assurant la non-imperméabilisation des sols.

② Pieux vissés/battus supportant la structure et assurant l'ancrage dans le sol.

⑤ Inclinaison de 15°.

③ Structure porteuse en acier (—) sur lesquelles sont posées les panneaux (—).

⑥ Point bas à 0,8 m du sol.



Photomontage : prise de vue aire d'étude rapprochée

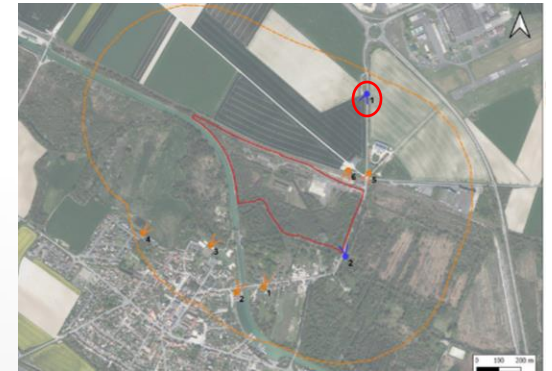
Avant photomontage



Après photomontage (sans mesure paysagère)



Avant photomontage



Vue éloignée existante sur la partie Nord des terrains du projet – Terrains agricoles

Après photomontage (sans mesure paysagère)



Photomontage de la vue éloignée sur la partie Nord des terrains du projet – Terrains agricoles

Avant photomontage

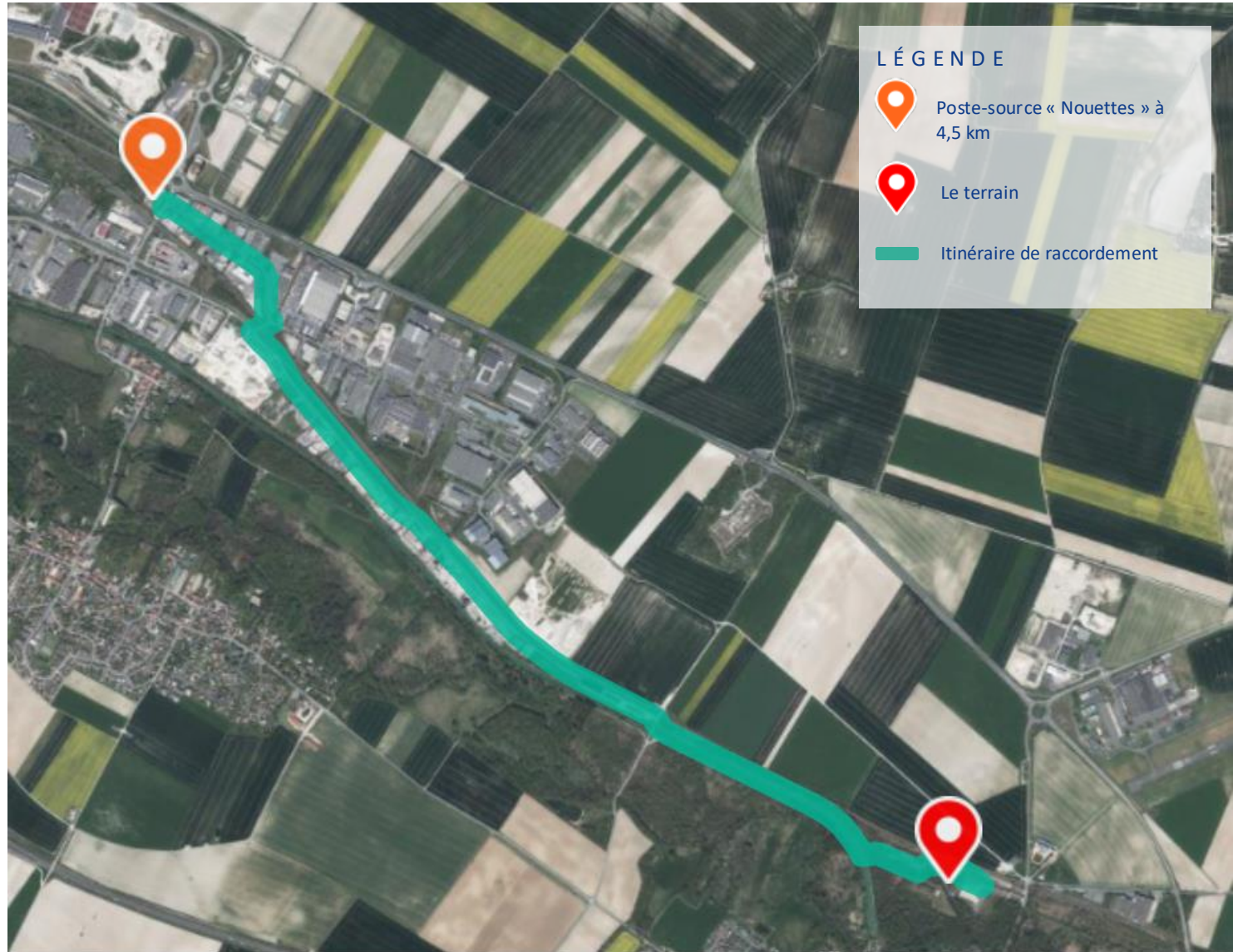




Raccordement au réseau : Poste-source « Nouettes »

Hypothèse de raccordement

- ◆ Poste source le plus proche : **Nouettes**
- ◆ Distance de raccordement : **4,5 km**
- ◆ Capacité d'accueil du PS : **2,4 MW**



Les retombées locales du projet de Sillery (estimation juin 2024)

- ◆ Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient à environ à 18 700 € par an selon les taxes actuelles* et pour un projet d'une puissance de 6 MWc.
- ◆ La taxe d'aménagement versée au démarrage des travaux s'élève à 8 943 € pour la commune de Sillery et à 6 439 € pour le département de la Marne.

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 6 MWc

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS



COMMUNE DE SILLERY



DÉPARTEMENT DE LA MARNE



TAXE FONCIÈRE CET IFER

*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes payées par Photosol sur l'ensemble de son portefeuille de centrales photovoltaïques.

Les retombées socio-économiques locales du projet de Sillery (estimation juin 2024)

Production propre

Plus de **2 700 tonnes de CO₂ évitées par an** par rapport au mix énergétique français**

Production locale

Production de **6 GWh/an** équivalent à la consommation des logements de plus de **2 550 personnes** **

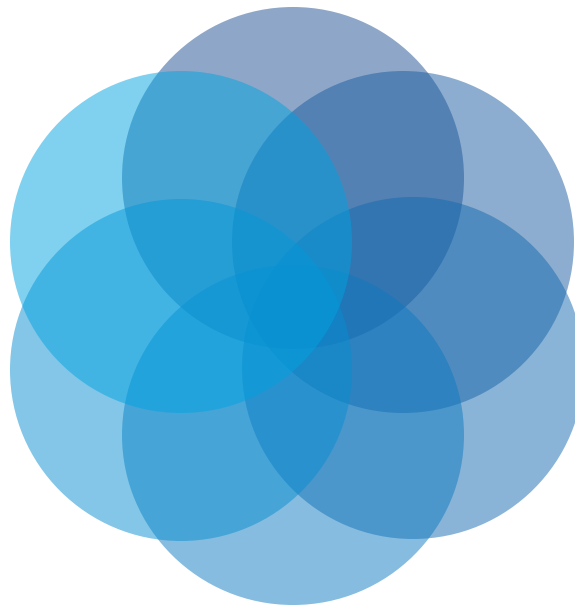
Retombées fiscales

Contribution aux objectifs énergétiques

Participation à l'objectif régional photovoltaïque 2030

Activité socio-économique dans la Marne

Jusqu'à **16 emplois ETP*** pendant la phase chantier, **1 emplois ETP** tout au long de la durée de vie de la centrale



* ETP : équivalent temps plein. Estimation réalisée grâce à l'outil TETE développé par l'ADEME.

** Hypothèses : consommation électrique moyenne d'un logement sans chauffage de 1,86 MWh/an <https://selectra.info> // Productible : 1 270 kWh/kWc/an // CO₂ émis pour le PV et le gaz : source: bilans GES ADEME

***Estimations basées sur la loi de finance 2023 avec une répartition 20/50/30 pour respectivement la Commune, la Communauté de communes et le Département

Projet de Sillery : agenda prévisionnel de développement (Juin 2024)



Avril 2023 : Signature promesse de bail,

Octobre 2022 – Décembre 2023 : Réalisation des inventaires faune – flore,



Décembre 2023 – Avril 2024 : Réalisation des études (EIE, étude géotechnique, dossier architectural), concertation avec les acteurs du territoire

21 mars 2024 : Passage en pôle ENR



Eté 2024 : Dépôt prévisionnel du permis de construire,



Eté 2025 : Obtention prévisionnelle du permis de construire,

Si obtention du permis de construire :



T2 2027 : Obtention du tarif d'achat,

T3 2027 : Préparation du chantier et signature du bail,



Mars. 2028 : Démarrage de la construction,



T2 2029 : Mise en service du parc photovoltaïque

Des questions ?

Vous pouvez nous contacter à l'adresse

concertation-projets@photosol.fr